



## préavis réduite et promesse d'embauche

Par **lolotte59**, le **10/03/2010** à **08:45**

Bonjour,

je souhaiterais avoir quelques information quant au préavis réduit concernant un bail de location.

Je sais qu'il s'applique lorsque l'on retrouve un emploi après une période de chômage.

Cependant je n'ai qu'une promesse d'embauche, la signature du contrat de travail ne s'effectuera que dans quelques semaines, à la prise de fonction. Cette promesse suffit-elle pour pouvoir bénéficier du préavis réduit?

Merci d'avance pour votre aide.